

65^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 12 décembre 2022 à 18h30

A la halle polyvalente de Glovelier

- Présidente** : Mme Agnès Veya, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin, M. le Maire Jean-Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 43 du 1^{er} décembre 2022, par affichage public et sur le site internet de la Commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

La présidente, Mme Agnès Veya, ouvre la séance.

Elle salue M. le Maire, les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour, le Chancelier, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

Elle rappelle également que la séance de ce soir est enregistrée.

L'ordre du jour ne subit pas de modification et est accepté.

1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

M. Gérald Membrez (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre
M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. José Raul Pérez
M. Jean-Marie Allimann (PDC) est excusé et non-remplacé
M. Yves Beuchat (PDC) est excusé et non-remplacé
M. Jimmy Wicki (PDC) est excusé et non remplacé
Mme Nadège Voirol (PS-Verts) est excusée et non remplacée
M. Kevin Challet (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. André Irminger
M. Eric loset (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Valery Rion
M. Jean-Pierre Girard (HSA) est excusé et remplacé par M. André Altermatt

29 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteure.

3. Communications

Mme Veya fait part des communications suivantes :

- ◆ A l'issue de la séance, un apéritif est organisé. Elle remercie M. Florent Tschann, président des sociétés locales de Glovelier, pour la mise à disposition gratuite de la vaisselle.
- ◆ Elle a eu l'occasion de participer à l'inauguration de la route des crèches et souligne l'engagement du comité et des bénévoles.
- ◆ Eric Dobler accède à la mairie de Haute-Sorne et elle lui adresse ses félicitations et plein succès dans sa nouvelle fonction.
- ◆ Pour la 1^{ère} fois de son histoire, le canton du Jura sera représenté au Conseil fédéral suite à la brillante élection d'Elisabeth Baume-Schneider. Elle propose d'applaudir ces deux personnes pour leur élection respective.

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal et remercie les candidat-e-s à la naturalisation qui sont présent-e-s dans la salle.

◆ **Résultat des votations communales de ce week-end**

Il remercie la population pour ces résultats favorables et qui permettront à la voirie de travailler dans de meilleures conditions, d'avoir une plus grande souplesse de parcage dans la ZAM et enfin de voir la capacité financière du Conseil communal augmenter grâce à l'approbation du règlement d'organisation et d'administration de la commune de Haute-Sorne (ROAC).

◆ **Eclairage public**

Un projet d'extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 05h00 du matin sera soumis au Conseil général dans une séance de l'année prochaine.

◆ **Mise en service des Moloks à Glovelier**

Le dernier village du district de Delémont aura ses moloks. En effet, les moloks de Glovelier seront en service dès le 19 décembre 2022.

◆ **Plan spécial**

Un plan spécial sera élaboré pour un projet de construction sur les terrains au nord du Centre Coop. Ceci pour permettre la construction d'un nouveau magasin lié à l'alimentation général et à l'aménagement d'un nouveau parking pour l'EMS.

◆ **Pétition réouverture école à Soulce**

Les Autorités communales ont répondu aux personnes qui avaient déposé une pétition concernant la réouverture d'une classe dans l'école de Soulce. Les prises de position du service de l'enseignement, de la commission d'école primaire et du Conseil communal leurs ont été communiquées. Une lettre plus détaillée pourra encore être envoyée l'année prochaine.

4. Questions orales

La présidente informe que 4 questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

Question no 1 intitulée « Commission de l'Energie : y a-t-il un pilote dans l'avion ? » posée, par M. Michel Lando (UDC) :

M. Lando interpelle l'exécutif en ces termes :

« La présidence d'une commission peut parfois s'assimiler à un travail de Sisyphe. En effet, dans le cadre des travaux menés par la Commission de l'Energie (sous la présidence très efficace de Vincent Voyame, faut-il le rappeler), 2 dossiers importants dont celui de l'obtention du label Cité de l'énergie par HS et celui de la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

La commission, non excusez-moi, le Conseil communal, a consacré du temps et des moyens depuis une année pour développer ces deux aspects. Un mandataire externe, M. Claude Gury de RWB, a déjà réalisé un important travail de consolidation de données.

Or ce mandataire est bloqué depuis des mois car il n'a pas obtenu de réponse sur des points importants. M. Voyame a déjà interpellé par courriel 3x le Conseiller communal en charge du dicastère pour lui demander des compléments d'information et des dates de réunion. En vain.

En désespoir de cause, il s'est adressé vendredi dernier au Chancelier. Une communication aussi déficiente laisse-t-elle présager d'une législature compliquée ?

Mes deux questions au Conseil communal :

1. *Le président la Commission et a fortiori M. Gury de RWB recevront-ils les informations nécessaires à temps ?*

2. *Au regard des délais imposés par le Canton (30 juin dernier) et déjà dépassés, des conséquences financières sont-elles prévisibles ?*

Réponse de M. Raoul Jaeggi, conseiller communal :

Concernant la question n°2, la réponse est non et le délai a été prolongé au 31 mars 2023. Vu que le délai a été prolongé, M. Gury et la commission recevront les informations à temps. La commission s'est réunie cinq fois en 2022 et qu'elle a déjà avancé de manière importante dans ce dossier. Il manque encore quelques informations qui doivent être récoltées auprès de l'administration afin de clore ce dossier de l'énergie. Le Conseil communal avait décidé que la récolte de ces informations et qui prend beaucoup de temps, n'était pas une priorité et qu'on ne pouvait pas cesser de traiter les affaires courantes pour le faire. C'est pourquoi c'est toujours en cours. Le personnel y répondra en début d'année afin de respecter les délais.

M. Lando est satisfait de la réponse.

Question no 2 posée par M. Gérald Steiner (PDC)

M. Steiner interpelle l'exécutif en ces termes :

« *A plusieurs reprises déjà, j'ai été interpellé pour la raison suivante :*

Les décomptes d'eau reçus ces derniers jours sont impréhensibles. Des noms comme RAEP ou RETE figurent sur ces factures, mais qu'est-ce que cela veut bien dire.

Finalement on sait ce que l'on consomme en m³, mais que viennent faire la dedans une taxe de base annuelle pas rapport au m² de chaque parcelle et en plus pondérés, qui ne correspondent pas du tout aux surfaces des parcelles.

Voilà les questions auxquelles j'ai été confronté ces derniers temps.

Y aurait-il une solution afin que ces factures soient plus lisibles pour la population, et ne pourrait-on pas donner des informations claires et précises, soit par la presse, soit par message à la population afin d'éviter une cohue aux guichets de l'Administration, et éviter ainsi des questions pertinentes ?

Réponse de M. Etienne Dobler, conseiller communal :

M. Dobler confirme qu'on pourrait épurer un peu la facture en supprimant quelques lignes afin qu'elle soit compréhensible pour la majorité de la population. Sur la facture présentée au beamer, M. Dobler décrit ce qu'on y trouve. A savoir l'essentiel des informations avec la période de taxation et les m³ consommés en eau potable. Les numéros correspondants à la TVA peuvent être supprimés. Le service financier va regarder pour un peu alléger cette facture et la rendre un peu plus lisible. Concernant l'évacuation des eaux et plus précisément les m² des parcelles des propriétaires, M. Dobler rappelle que chaque citoyen, propriétaire d'une parcelle, a reçu une décision qui explique de quelle manière il est imposé concernant l'épuration des eaux.

M. Steiner est satisfait de la réponse.

Question no 3 concernant la sécurité à l'entrée du village de Courfaivre posée par Mme Yvonne Lucchina

Mme Lucchina informe qu'une habitante de Courfaivre s'inquiète de voir que certains automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse à l'entrée du village de Courfaivre direction Bassecourt. Elle a déjà pris contact avec la commune pour l'informer.

Mme Lucchina aimerait savoir si des démarches ont été entreprises par la commune afin d'assurer une meilleure sécurité à l'entrée de la localité de Courfaivre ?

Réponse de M. le Maire, Jean-Bernard Vallat :

La commune se préoccupe de la sécurité des piétons et des enfants. Effectivement, l'entrée du village de Courfaivre est sujette à une vitesse excessive de la part de certains automobilistes.

Dès que nous avons reçu l'appel de cette personne, la police cantonale a été contactée de même que le canton.

La commune n'a aucune possibilité d'entreprendre des mesures sur une route cantonale. Il faut relever que l'ensemble des automobilistes se comportent bien la plupart du temps et que nous ne pourrions jamais éviter les chauffards.

Toutefois, les contrôles radars vont s'intensifier sur la commune de Haute-Sorne.

Mme Lucchina est satisfaite de la réponse.

Question no 4 intitulée « Réaménagement place de jeux Undervelier » posée par Bernard Wipfli (PS-Verts) :

M. Wipfli interpelle l'exécutif en ces termes :

« Tous les villages de notre commune possèdent une place de jeux. Sceut et Berlincourt en bénéficie même d'une toute nouvelle.

Celle, située derrière le bâtiment de l'ancienne école à Undervelier, mérite d'être réaménagée. Elle est dans un état déplorable, le bois des jeux est vieillissant. Comme les chiens viennent y faire leurs besoins, elle devrait être fermée par une clôture notamment l'entrée principale.

D'où ma question : le Conseil communal a-t-il prévu un réaménagement de cette place ?

Réponse de Mme Rose-Marie Allemann, conseillère communale :

Chaque village a sa place de jeux et chaque place est entretenue. Il y a une barrière en bois qui assure la protection de cette place et trouve dommage de mettre du treillis. Elle trouve aberrant de laisser des animaux errer dans des espaces de jeux.

Elle invite à revenir l'année prochaine pour une nouvelle place à Undervelier.

M. Wipfli est satisfait de la réponse.

5. Prendre connaissance et statuer sur un crédit-cadre pour l'assainissement du parc informatique dans les bâtiments du Syndicat de l'école secondaire de la Haute-Sorne (ESHS) à Bassecourt pour un montant de CHF 385'400.-. À financer par la réserve à disposition d'un montant de CHF 136'300.- et à couvrir par voie d'emprunt pour le solde de CHF 249'100.- sous réserve de déduction de la subvention cantonale (message n°200 du 12 décembre 2022).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire.

C'est un message qui est a été fait par l'école de secondaire de la Haute-Sorne. Le renouvellement du parc informatique est une exigence du service de l'enseignement. Le message a été accepté lors de l'assemblée des délégués de l'école secondaire qui réunit les trois communes à savoir Haute-Sorne, Boécourt et Saulcy.

Pour le groupe PS-Verts, M. Catherine Wolfer aurait besoin d'un éclairage concernant le montant destiné aux abonnements des licences car il paraît assez élevé en comparaison des autres montants alloués au matériel et mobilier.

M. Raoul Jaeggi précise que pour tout ce qui est licence informatique dans les écoles, c'est théoriquement le choix des écoles, toutefois c'est le canton qui négocie des tarifs avec les différents prestataires. C'est le prix par licence par utilisateur et, de ce fait on ne peut pas en acheter la moitié moins.

Au vote final, le message intitulé « Prendre connaissance et statuer sur un crédit-cadre pour l'assainissement du parc informatique dans les bâtiments du Syndicat de l'école secondaire de la Haute-Sorne (ESHS) à Bassecourt pour un montant de CHF 385'400.-. À financer par la réserve à disposition d'un montant de CHF 136'300.- et à couvrir par voie d'emprunt pour le solde de CHF 249'100.- sous réserve de déduction de la subvention cantonale » est accepté par 25 voix et 2 abstentions.

6. Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 150'000.- pour les années 2023-2026 nécessaire à la classification et la modernisation énergétique des bâtiments communaux et bourgeois (message n°201 du 12 décembre 2022)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à **Mme Rose-Marie Allemann**, conseillère communale qui est accompagné de M. Richard Hulmann, chef du service de l'urbanisme.

Le but de ce crédit cadre est de pouvoir, sur les 4 prochaines années, définir la classification énergétique des bâtiments concernés et d'analyser leur état constructif. Cela permettra de mieux connaître le patrimoine bâti communal et bourgeois mais aussi d'établir une stratégie d'assainissement et de développement.

Le résultat des différentes analyses se fera sous forme de Certificat Energétique Cantonales bâtiments (CECB ou CECB Plus). Les bâtiments seront classifiés avec une étiquette-énergie allant de A à G (A étant la meilleure, G la plus mauvaise) et un rapport de modernisation énergétique sera rédigé pour les plus énergivores.

A l'aide d'une présentation M. Hulmann donne quelques précisions. Ladite présentation sera jointe à ce procès-verbal.

Afin de connaître le potentiel d'économie et d'assainissement du parc immobilier communal et bourgeois, une analyse doit être réalisée. Ceci passe par la classification énergétique des bâtiments et l'analyse de leur état constructif.

La Commune mixte de Haute-Sorne possède 45 bâtiments, y compris les biens bourgeois. Ceux-ci ont été construits à différentes époques et ont été rénovés au fil du temps pour certains d'entre eux.

Malheureusement, les normes de construction par le passé n'avaient pas les exigences actuelles en matière d'économie d'énergie. De ce fait, des pertes importantes sont constatées et il existe un grand potentiel d'économie d'énergie sur le parc immobilier communal et bourgeois.

Pour le groupe HSA, M. Girardin souhaiterait savoir si cette étude permettra de rejoindre plus rapidement la cité de l'énergie ?

Mme Allemann répond que cela peut qu'améliorer l'intégration à la cité de l'énergie.

M. Hulmann complète en évoquant qu'il y a plusieurs points à réaliser pour adhérer à la cité de l'énergie. La classification énergétique des bâtiments communaux et bourgeois fait partie du plan d'action de la cité de l'énergie. Cette étude pourra être intégrée et fera des points dans la cité de l'énergie.

Mme Céline Grellier (HSA) aimerait savoir s'il est possible de réduire le délai de 4 ans pour effectuer toutes ces analyses ?

M. Hulmann répond que ces analyses ont été planifiées dans le temps en lien avec la planification financière de la commune. Si on voit qu'un bâtiment est un gouffre énergétique et financier, il est toujours possible d'en discuter et d'accélérer le processus.

Le but est d'avoir la possibilité d'analyser tous les bâtiments communaux.

Au vote final, le message intitulé « Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 150'000.- pour les années 2023-2026 nécessaire à la classification et la modernisation énergétique des bâtiments communaux et bourgeois (message n°201 du 12 décembre 2022) » est accepté avec 27 voix et 1 abstention.

7. Réponse au postulat n°6 déposé par le groupe PS-Verts et intitulé « Jeunesse – pas en reste ! »

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale.

Durant la réponse de Mme Géraldine Beuchat, quelques photos de la journée sont projetées. Voici la réponse au postulat :

Le rapport de synthèse «Jeunesse pas en reste», répondant au postulat no 6 accepté par le Conseil général le 21 novembre 2017, demandait de:

- *dresser un état des lieux de ce qui est mis en place pour la jeunesse dans la Commune de Haute-Sorne;*
- *d'écouter ce que la jeunesse a à nous dire – recenser ses doléances;*
- *proposer des mesures pour mieux accompagner/entourer la jeunesse de la Commune.*

Pour dresser l'état des lieux, le Conseil communal a profité de l'enquête Jura Jeunes 4.0 diligentée par le Canton. Le résultat pour notre Commune montre que notre jeunesse se porte globalement bien, mais qu'elle ne se sent pas écoutée par les Autorités communales.

Partant de ce constat, le Conseil communal a désigné un groupe de travail pour organiser une journée donnant la parole à la jeunesse de la Commune pour recueillir ses doléances, mais aussi pour pouvoir mettre en place une réelle politique en sa faveur.

Début 2022, le groupe de travail (Samantha Ramos, déléguée interjurassienne à la jeunesse; Sébastien Bandelier, porteur de projet; Bernard Voisard, animateur jeunesse au service d'aumônerie œcuménique des écoles du secondaire II du Jura – SAOE; Elsa Vallat, jeune assistante socio-éducative de la Commune; Thibault Joray, représentant de la jeunesse de Glovelier, remplacé ensuite par Elsa Montavon; Quentin Voelker, représentant de la jeunesse de Courfaivre, remplacé ensuite par Jean Vernier; Michèle Bailat, vice-chancelière; Géraldine Beuchat, conseillère communale) a été désigné par le Conseil communal.

Journée pour la jeunesse à Glovelier :

La journée en question s'est déroulée en deux temps le vendredi 30 septembre dernier, à la halle de gym de Glovelier.

Une première partie a eu lieu l'après-midi avec les jeunes du secondaire I (de 12 à 15 ans environ) et la seconde en soirée avec les 16-25 ans.

Pas moins de 80 jeunes ont participé à cette journée, une proportion significative de cette partie de la population.

Un rapport rédigé par Sébastien Bandelier, coordinateur du groupe de travail, et approuvé par ses membres en raison de conclusions reflétant les échanges, a finalisé les actions mises en œuvre en faveur de la jeunesse.

Le rapport :

Ce rapport s'articule autour de deux axes ; le premier est une analyse des résultats et le second propose différentes pistes d'action et quelques lignes directrices pour l'établissement d'une politique de la jeunesse au niveau communal.

Les résultats ont été obtenus grâce à l'organisation d'ateliers, décrits et commentés dans le rapport. Il est à relever la grande implication de deux classes d'apprenti.e.s assistant.e.s socio-éducatif.ve.s de 2^e année de l'Ecole des métiers de la santé et du social (EMS2) de Delémont l'après-midi et d'animateurs certifiés en soirée.

Analyse des résultats :

Globalement, les jeunes semblent satisfaits de vivre dans la Commune de Haute-Sorne. Ils-elles y apprécient les infrastructures, le dynamisme et la qualité de vie de manière générale. Ils se sentent également en sécurité dans leurs villages.

Les jeunes se montrent cependant plus critiques, particulièrement sur l'absence d'un lieu de rencontre et le manque de communication entre la jeunesse et la Commune.

Pistes suggérées :

La première est de (re)nouer le dialogue avec la jeunesse avec, par exemple, la création d'un poste de délégué.e communal.e à la jeunesse et/ou la création d'un groupe de travail ou d'une commission représentant la jeunesse.

La deuxième est la création d'un lieu de rencontre. C'est sans conteste la demande la plus souvent formulée par les jeunes.

La troisième citée de manière récurrente est l'organisation d'un événement pour la jeunesse.

Ces trois pistes sont les principales, mais une série d'autres, intéressantes, sont publiées dans le rapport.

Il a été établi que les résultats sont différents de ceux d'autres communes.

Les pistes proposées sont ambitieuses, mais pas irréalistes selon le groupe de travail. Ce dernier demande aux Autorités communales de se positionner sur ce rapport et de mettre en place ce qu'il est possible de faire pour répondre aux demandes de la jeunesse de Haute-Sorne.

Conclusion :

Pour le Conseil communal de Haute-Sorne, ce rapport clôt ainsi le postulat no 6 «Jeunesse pas en reste».

Il se réjouit du dialogue instauré avec la jeunesse, certes encore fragile.

Les analyses qui ressortent sont des outils importants pour initier des actions en faveur de la jeunesse.

Le présent Conseil communal reste convaincu que les prochaines Autorités sauront donner bonne suite à ces demandes et faire le meilleur usage des données recueillies.

Le Conseil communal tient à remercier vivement le groupe de travail pour la qualité de son étude. Il remercie aussi le Canton pour l'aide apportée via la mise à disposition des services de la déléguée à la jeunesse.

Pour des résultats plus détaillés, il est possible de consulter le rapport de synthèse final qui se trouve sur le site internet de la commune.

Mme Beuchat remercie vivement le groupe de travail dans lequel elle a eu énormément de plaisir à travailler. Elle remercie également le canton du Jura qui a mis à disposition gratuitement Mme Samantha Ramos, déléguée interjurassienne à la jeunesse ainsi que le coordinateur du groupe de travail. Un grand merci est également adressé aux animateurs de la soirée et de l'après-midi. Et pour finir elle remercie Michèle Bailat, vice-chancelière ainsi que les jeunes de la commune.

Pour le groupe PS-Verts, Mme Wolfer se dit très satisfaite de prendre connaissance du rapport qui a été rédigé par M. Sébastien Bandelier, porteur du projet. Elle remercie le groupe de travail d'avoir répondu au postulat. Elle encourage également les nouvelles autorités à explorer les pistes suggérées par les jeunes.

8. Réponse au postulat n°14 déposé par le groupe PS-Verts et intitulé « Jardins communautaires »

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale.

C'est aussi le dernier travail qui était en lien avec un postulat ou une motion au niveau du dicastère de l'environnement, culture, sport et loisirs.

La difficulté pour les autorités d'étudier la motion transformée en postulat résidait dans le fait que nous nous trouvons dans une région rurale et non urbaine où il est coutumier de voir ce genre de réalisation. De plus, la commune s'étend sur 5 villages et 2 hameaux. Ce qui n'était pas évident de traiter ce postulat.

Voici la réponse au postulat :

Considération de base :

La Commune de Haute-Sorne est en zone rurale. De nombreux jardins existent déjà, dont certains sont remarquables.

Une alternative à la création d'un ou de plusieurs jardins communautaires, qui ne concerneraient qu'un nombre restreint de citoyen.ne.s, serait la mise en valeur des jardins déjà existants.

De plus les jardins communautaires ne sont pas toujours simples dans leur gestion et surtout demandent d'avoir du terrain à disposition, ce que la commune n'a pas forcément. Selon les renseignements pris dans d'autres communes, les jardins communautaires sont gérés par des associations indépendantes.

Partant des considérations de base, il a été imaginé quelques pistes qui pourraient être exploitées pour mettre en évidence les jardins existants :

1) Porte ouverte des jardins privés de la commune

Une demande pourrait être adressée aux propriétaires de jardins en leur suggérant de les ouvrir à la population. Des journées portes ouvertes, avec des animations à choix, pourraient être organisées. Les passionné.e.s de jardin de notre commune pourraient échanger sur leurs compétences et prodiguer des conseils aux jardiniers en herbe.

2) Bourse aux plantons

Un projet de marché est en cours d'étude. Il est donc imaginable de faire un lien entre les deux en mettant en place chaque printemps une bourse aux plantons. Cette possibilité permettrait de créer des échanges tout en mettant en évidence le travail effectué par chacun.

3) Bourse des produits des potagers

Selon le même procédé, une bourse avec les produits des potagers (légumes, fleurs, etc...) donnerait la possibilité de découvrir les saveurs de saison à des prix abordables.

De plus, ces bourses auraient certainement pour conséquence de créer des interactions entre les citoyen.ne.s.

4) Partager son jardin

A n'en pas douter, plusieurs citoyen.ne.s n'exploitent pas ou peu leur jardin, ceci par manque de temps ou pour des raisons de santé. Il est fort probable que des jardins pourraient être partagés avec des familles et des personnes désireuses de cultiver leurs propres produits. Cela créerait également des synergies et des échanges constructifs et humainement enrichissants.

5) Développer une formation de la permaculture

Les enjeux climatiques sont incontournables. Les bonnes pratiques en termes de jardinage sont primordiales. La préservation de la biodiversité, et de la qualité de l'eau est aussi et surtout de la responsabilité de chacun, en n'utilisant plus de pesticides par exemple. Pour apprendre des méthodes de cultures respectueuses de l'environnement, un partenariat avec l'Université populaire (UP), ou d'autres prestataires, pourrait être envisageable afin de donner à la population la possibilité de se former à la permaculture.

6) Incitation à créer des jardins potagers dans les immeubles locatifs (ou PPE)

Comme cela se pratique dans plusieurs communes suisses, des propriétaires privés d'appartements en PPE ou d'immeubles locatifs mettent à disposition de leurs habitants des jardins potagers dans leur espace de vie extérieure.

Pour favoriser ce type de démarche, l'idée serait de contacter les propriétaires lors de la construction de nouveaux immeubles afin de les inviter à créer des jardins potagers. Cette prise de contact serait faite via une promotion adaptée.

Pour les locatifs déjà existants, une invitation à en faire de même serait données aux propriétaires.

Les ressources humaines et financières à quantifier :

Administration – démarches à entreprendre :

- a) Informations et demandes à la population
- b) Coordination des offres et demandes
- c) Organisation des activités en lien avec un organisme extérieur

Coûts financiers

Les coûts varient bien évidemment en fonction de la variante retenue. Il est toutefois souhaitable qu'une telle organisation soit gérée et suivie par une association. En cas de création d'une association, elle deviendrait une société locale avec droit aux subventions.

Les engagements communaux devraient être pensés au niveau du budget. Les charges induites, selon le développement du projet, pourraient être inclus dans un « budget de lancement »

D'autres pistes de réflexion

D'autres pistes de réflexion peuvent bien évidemment s'ajouter à celles déjà évoquées dans le présent rapport.

Par exemple, les sociétés locales pourraient également être intégrées à la réflexion. Il serait aussi intéressant de créer des rencontres lors des marchés ce qui permettrait à des personnes déjà intéressées de faire part de leur intérêt.

Un tel projet doit pouvoir créer une émulsion et être porté largement par les citoyen.ne.s. La commune peut donner un appui pour son lancement. Demeure réservée, le suivi et la gestion du projet.

Conclusion

Ce système à modules est, selon la commission du dicastère de l'Environnement et du Conseil communal, une réponse adaptée au postulat et à notre région rurale.

Sa mise en place permettrait de favoriser les liens sociaux et intergénérationnels, de mettre en valeur l'existant et d'inciter à consommer local, le tout dans le respect de notre environnement.

Mme Yvonne Lucchina informe que le **groupe PS-Verts** est satisfait de la réponse donnée au postulat. Il souhaite savoir qui se chargera de reprendre la suite afin que ce postulat ne tombe pas aux oubliettes ?

Mme Beuchat précise qu'un postulat n'a pas de caractère obligatoire, c'est une étude. Le prochain exécutif peut mettre un montant au budget ou une demande peut être faite au législatif pour mettre un montant au budget.

M. Alain Girardin pour le groupe HSA souhaiterait savoir à combien se chiffre l'élaboration de la réponse à ces deux postulats ?

Mme Beuchat n'a pas de chiffre précis. C'est variable en fonction de la demande dans le postulat. C'est un outil démocratique. C'est en fonction de la complexité de la demande, du temps que ça prend et si un bureau extérieur ou groupe de travail est mandaté.

Elle profite d'avoir la parole pour remercier le Conseil général de la confiance témoignée et a eu plaisir à traiter ses dossiers. Elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

9. Nomination des représentant.e.s de la Commune mixte de Haute-Sorne à la commission d'information et de suivi pour le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne.»

Mme Agnès Veya explique que groupe PCSI-RC était encore en réflexion lors de la dernière séance, c'est pourquoi il a demandé une prolongation de réponse.

Pour le groupe PCSI-RC, **M. Blaise Schüll** présente deux personnes à savoir :

- M. Vincent Seuret, domicilié à Bassecourt et est papa de deux enfants. Il travaille en tant qu'ingénieur en génie civil.
- M. Massimo Zappala domicilié à Bassecourt depuis sa naissance et est papa de deux enfants. Il travaille en tant qu'informaticien de gestion au Swatch Group.

La Présidente propose de nommer les deux personnes présentées par acclamation.

Les membres du Conseil général nomment par acclamation M. Vincent Seuret et M. Massimo Zappala à la commission de suivi.

10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Fernando Pailos Martinez et de son épouse Mme Maria Belén Pérez.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

« Monsieur Pailos Fernando est né le 9 septembre 1976 à Lausanne et y a vécu jusqu'en 1982. De 1982 à 2015, il a habité en Espagne. Depuis 2015, il vit à Undervelier. Son épouse, Madame Pérez Maria Bélen, est née le 14 avril 1971 en Espagne. Elle séjourne depuis plus d'une dizaine d'années dans le Canton du Jura et vit à Undervelier depuis 2013.

Monsieur Pailos Fernando et Madame Pérez Maria Belén sont mariés depuis le 6 août 2016 et n'ont pas d'enfant ensemble.

Madame Pérez Maria Bélen a une fille et un petit fils qui vivent au Liechtenstein. Elle a également de la famille en Espagne et un frère et une sœur qui vivent au Jura. La famille de Monsieur Pailos Fernando vit en Espagne.

Monsieur Pailos Fernando a fait des études de chimie à l'Université de St-Jacques de Compostelle. Il a obtenu un diplôme de chimiste. Il travaille actuellement chez Preci-Dip à Delémont.

Madame Pérez Maria Belén de son côté, a travaillé dans différents domaines jusqu'en 2019. De 2021 à avril 2022, elle a effectué une réinsertion professionnelle d'opératrice en horlogerie chez Norkom. Depuis octobre 2022, elle suit une formation de contrôleur industrielle à l'EFEJ à Bassecourt.

Madame et Monsieur souhaitent acquérir la nationalité Suisse. Leur vie est ici, c'est leur « pays » disent-ils. Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre leur demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

11. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Lorena Lema Lorenzo.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

« Madame Lema est née le 27 août 1983 à Delémont et a effectué toute sa scolarité obligatoire à Bassecourt. Elle a ensuite effectué une formation d'esthéticienne-cosméticienne à Bienne. Par la suite, Mme Lema a travaillé chez différents employeurs entre Delémont et Moutier avant d'ouvrir son propre institut de beauté à Delémont de 2014 à 2016. Elle a ensuite vécu et travaillé en Angleterre jusqu'en 2019, avant de revenir s'établir à Bassecourt. Après avoir travaillé chez Joray & Wyss à Delémont, elle travaille actuellement chez Horia SA à Courtételle.

Madame Lorena Lema désire acquérir la nationalité suisse car elle se sent suisse depuis toujours. Elle estime également que la Suisse a bonne réputation dans le monde et que c'est un pays stable dans lequel elle se sent en sécurité.

Madame Lema avait entamé sa demande de naturalisation lorsqu'elle habitait Bassecourt. Elle a ensuite déménagé fin septembre 2022 à Courtételle, mais a souhaité aller au bout de la démarche avec la commune de Haute-Sorne. Sa demande a été acceptée par le Conseil communal.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

Etant donné que c'est la dernière séance de la Présidente, elle tient à revenir en quelques mots sur son année de présidence. Elle remercie les membres du Conseil général et son groupe pour la confiance témoignée et souhaite plein succès à la personne qui va lui succéder.

Elle également remercie les conseillers-ères communaux-ales sortants-es, à savoir Raoul Jaeggi, Géraldine Beuchat et Rose-Marie Allemann pour leur engagement et leur disponibilité, ainsi que les conseillers généraux sortants. Des remerciements sont aussi adressés M. Jean-Bernard Vallat, maire sortant, ainsi qu'à tout le personnel communal.

M. le Maire revient, en quelques lignes, sur ces dernières années en tant que Maire de la Commune de Haute-Sorne. Il va se rappeler des meilleurs moments en oubliant les plus mauvais. Il remercie le personnel communal et la chancellerie. Il se réjouit de consacrer plus de temps à sa famille tout en restant actif.

Au nom du Conseil communal, **M. Pascal Crétin, vice-maire**, transmet les sincères remerciements du Conseil communal à Jean-Bernard Vallat. Il explique qu'il souhaite réhabiliter la tradition du *mai*, à savoir de planter un arbre en l'honneur des nouveaux élus. Les deux arbres seront déposés à l'école primaire de Bassecourt. Un pour Jean-Bernard Vallat, où la tradition a été oubliée lors de la fusion, et un second en l'honneur de M. Eric Dobler fraîchement élu.

M. Blaise Schüll pour le groupe PCSI-RC prend le temps de remercier ceux qui mettent un terme à leur mandat et souhaite bonne route à celles et ceux qui continuent. Il profite de la tribune pour féliciter les membres du bureau pour les bons échanges et remercie Mme Agnès Veya pour la bonne marche des débats et le travail accompli. Il remercie aussi l'ensemble du Conseil communal.

Pour conclure cette dernière séance de législature, M. le Maire, accompagné de la Présidente, remettent un petit présent aux trois conseiller-s-ères communal-aux-les sortant-s-es.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, **Mme Agnès Veya** remercie une dernière fois M. Vallat pour tout le travail accompli.

La Présidente lève la séance à 20h30.

Glovelier, le 12 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La vice-chancelière

Agnès Veya

Michèle Bailat